

Déroulement du séjour

Vous êtes entouré(e) d'une équipe de professionnels qualifiés. Les médecins visitent chaque patient suivant une organisation propre au service.

En maternité

Une visite médicale est prévue tous les matins. La sage-femme informe le médecin de garde de toute évolution de votre état de santé ou de celui de votre bébé.

Le 1^o examen du nouveau-né est réalisé en salle de naissance par la sage-femme.

Le pédiatre examinera votre enfant au 3^o jour de vie et chaque fois que cela sera nécessaire.

En pédiatrie et néonatalogie

Les visites médicales ont lieu 2 fois par jour, une fois le matin, une fois en fin de journée.

Vous êtes informé de l'état de santé de votre enfant, des examens, des traitements et/ ou interventions nécessaires.

Vous ou votre entourage pouvez demander à rencontrer le médecin en vous adressant à un soignant.

Les sages-femmes

Elles préparent les futures mères à la naissance de leur enfant et les assistent avant, pendant et après la naissance.

En maternité, néonatalogie et pédiatrie, les équipes soignantes sont notamment constituées d'infirmières, de puéricultrices et/ou d'auxiliaires de puériculture ou d'aides-soignants.

L'infirmière ou la puéricultrice (ou la sage-femme en maternité)

Vous informe du déroulement des soins et de l'organisation de la journée, des examens de diagnostic (radiologie, analyses biologiques...) de la prise en charge de la douleur et de ses modes de traitement, de la visite du praticien et si nécessaire des professionnels qui participent à votre prise en charge.

L'équipe soignante

Assure la continuité des soins. Dans le respect de leurs compétences respectives, ces professionnels vous donnent les soins qui vous sont nécessaires, vous aident à réaliser les actes de la vie quotidienne en cas de besoin et veillent à votre état de santé en concertation avec l'équipe médicale.

Si nécessaire, l'équipe soignante pourra aussi faire appel à d'autres professionnels (psychologue, masseur-kinésithérapeute, diététicienne, tabacologue ...)

Les agents d'entretien

Ils s'occupent de l'entretien des locaux. Ils sont responsables de l'hygiène générale de votre chambre. En maternité, ils servent également les repas (choix du menu possible pour la maman).

L'assistante sociale

Elle peut sur votre demande ou celle de votre entourage vous aider à résoudre les difficultés administratives, personnelles ou familiales, et préparer avec vous les modalités de votre sortie. Elle peut se rendre à votre chevet ou vous recevoir à sa permanence sur rendez-vous.

Pour cela, vous pouvez vous adresser à l'équipe soignante.

La secrétaire médicale

Elle participe à l'accueil, la prise de rendez-vous et à l'information des patients. Elle assure le suivi du dossier médical. Elle prépare les certificats nécessaires ou les arrêts de travail en lien avec la durée d'hospitalisation.

Le cadre du service

Il est responsable de la bonne organisation des soins. Il est à votre disposition pour répondre à toute question relative à votre séjour ou à celui de votre enfant et pour recevoir vos suggestions ou remarques.

CENTRE HOSPITALIER DE MONT DE MARSAN

Avenue Pierre de Coubertin BP 417
40024 Mont-de-Marsan Cedex

Tél. : (33) 05 58 05 10 10

Fax : (33) 05 58 05 10 01

Email : **Contact**

<http://www.ch-mt-marsan.fr/vous-accueillir-dans-le-pole-mere-enfant/deroulement-du-sejour-438.html>